



Communiqué de presse

Saint-Denis

Le 22 décembre 2011

Nouvelles mesures destinées à faire face à la sécheresse qui affecte plusieurs zones de La Réunion

Le Comité Sécheresse s'est réuni à plusieurs reprises ces dernières semaines afin d'effectuer le bilan de la situation hydrologique et météorologique de La Réunion. Sur la base de ce diagnostic, il est amené à proposer au Préfet les mesures adaptées pour prévenir des tensions graves sur la ressource en eau de La Réunion.

En dépit des événements pluvieux de ces derniers jours, le diagnostic effectué par le comité confirme la persistance des tensions sur plusieurs zones de l'île :

*Les précipitations de ces derniers mois n'ont pas permis de combler le déficit de précipitations mesuré à l'issue de la saison humide précédente. Le déficit pluviométrique est particulièrement important sur les régions Est et surtout Sud de l'île.

*Le niveau de ressource en eaux superficielles est en baisse régulière : quelques cours d'eau (rivières Langevin, des Roches et des Marsouins,...) ont d'ailleurs atteint des niveaux inférieurs à la normale saisonnière.

*S'agissant des eaux souterraines, leur niveau est également en baisse mais demeure proche de la normale, à l'exception de la nappe d'eau souterraine, sur la plaine du Gol qui reste proche des minimums connus. Plusieurs ressources connaissent une augmentation de la conductivité qui témoigne d'un déplacement du biseau salé, le Gol, le Puits Baril,.... Cette situation nécessite une gestion fine des prélèvements.

*Les quelques précipitations observées sur l'Est ont permis d'améliorer ponctuellement les conditions d'alimentation des captages. Toutefois, en l'absence de nouvelles précipitations conséquentes, la situation déficitaire qui provoque déjà des tensions sur le Sud de l'île sur l'eau potable (Cilaos, Le Tampon, Saint-Pierre secteur de Montvert) et l'irrigation (périmètre du Bras de Cilaos) est susceptible de s'amplifier.

Actuellement, les communes, des Avirons, de Cilaos, de L'Entre-Deux, de Petite Ile, de Saint-Joseph, de Sainte-Marie, de Saint Philippe et du Tampon ont pris un arrêté de restriction des usages de l'eau sur leur territoire.

Sur la base des recommandations de ce comité, le Préfet a décidé d'un ensemble de mesures de restriction de l'usage de l'eau sur les communes suivantes : Les Avirons, Cilaos, l'Etang-Salé, Petite Ile, le Tampon, Saint-Joseph, Saint-Louis, Saint-Philippe, pour le secteur Sud, et Bras-Panon, Saint-André, Saint-Benoit, Sainte-Marie, Sainte-Rose, Sainte-Suzanne et Salazie, pour les secteurs Est et Nord.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Bureau de la communication interministérielle
Tél. 0262 40 74 18 / 74 19 - courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr

1. L'arrêté définit des mesures obligatoires de limitation de l'usage de l'eau :

- interdiction de lavage des véhicules (hors station professionnelle), engins, bateaux, bâtiments et voiries (sauf impératif sanitaire)
- interdiction de l'arrosage des espaces verts publics et privés (sauf jardins potagers) et restriction d'usages pour les golfs et les espaces sportifs
- interdiction de remplissage et du maintien du niveau des plans d'eau de loisirs et piscines privées (hors établissements touristiques)
- interdiction d'utilisation des douches de plage

Des contrôles de respect de ces dispositions seront assurés par les forces de police.

2. En matière d'irrigation, des recommandations aux agriculteurs seront établies par la Chambre d'agriculture et la DAAF (Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt), pour un usage raisonné de l'eau. Les activités sensibles (élevage, horticulture, serres,...) feront l'objet d'un suivi particulier.

3. La situation sera étroitement suivie pour s'assurer des conditions d'approvisionnement en eau pour la gestion du risque incendie.

4. La gestion des prélèvements d'eau dans le milieu naturel fera l'objet d'un suivi particulier pour garantir la protection des milieux aquatiques et notamment le maintien des débits réservés et les continuités écologiques.

Le comité sécheresse se réunit toutes les deux semaines. Selon l'évolution de la situation, le Préfet sera amené à renforcer ou à atténuer les mesures adoptées.

Dans cette période de sécheresse, tous les Réunionnais sont appelés à adopter un comportement responsable et citoyen en matière de consommation d'eau. La Réunion est le département français dont la consommation par habitant est, en moyenne, la plus élevée de France.

Contact Presse : Denys LEPETIT ou Patrick LOISEAU (DEAL)

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Bureau de la communication interministérielle
Tél. 0262 40 74 18 / 74 19 - courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr